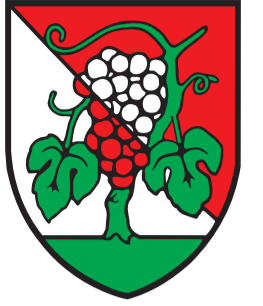


la feuille



N° 04 – 2018

de Bourg-en-Lavaux

COMMUNE

Avis aux logeurs et propriétaires

La Commune rappelle que celui qui loge des tiers contre rémunération est tenu d'annoncer immédiatement leurs arrivées et leurs départs auprès du service de la population.

Les propriétaires d'immeubles ou leurs mandataires sont également tenus d'annoncer sans délai, mais au plus tard dans les 15 jours, chaque entrée et chaque sortie des locataires, y compris dans le même immeuble.

Les personnes hébergeant un hôte dans des locaux d'habitation (chambres d'hôtes, airbnb, etc.) sont tenues de s'annoncer spontanément auprès du service afin de prélever la taxe de séjour.

La Municipalité

COMMUNE

Bain des Dames

Dès le 23 avril prochain, l'accès à la plage du bain des Dames à Cully sera fermé pendant cinq jours. La commune procédera au nettoyage du puits de captage de l'eau de consommation. Ce captage permet d'alimenter une partie de la population en eau potable. Tous les trois ans, ce puits d'une profondeur de plus de 50 mètres doit être nettoyé et contrôlé. Lors du nettoyage, les matières organiques et minérales accumulées au fond et contre la paroi du puits sont rejetées dans le lac. Elles laisseront momentanément des traces colorées, mais inoffensives pour l'environnement. Toute remarque ou question peut être adressée au 021 821 04 44 ou à la réception, route de Lausanne 2, à Cully

La Municipalité

FÊTE DES VIGNERONS

Qui portera la bannière communale?

La Municipalité recherche un-e jeune citoyen-ne de la commune, âgé-e de 18 à 25 ans. Il-elle portera la bannière communale du 18 juillet au 11 août 2019 lors des spectacles de la fête des vignerons. Ce rôle demande d'être aussi disponible pour quelques répétitions.

Les intéressés-es sont priés de s'annoncer par écrit à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux, à l'attention de M^{me} Nicole Gross, case postale 112, 1096 Cully. Le dernier délai pour s'annoncer est fixé au 1^{er} juin 2018. Si nécessaire, la Municipalité procédera par tirage au sort.

CULLY

Programme d'action contre la fourmi Tapinoma magnum

Avec la fin de l'hiver, la fourmi invasive installée à Cully va devenir à nouveau beaucoup plus active. Contrairement aux espèces indigènes, Tapinoma m. n'a pas cessé complètement son activité pendant l'hiver tant en plein air que bien sûr dans les habitations où elle s'est installée. Le programme d'action mis en place par le canton prévoit de contenir le périmètre, de ne pas exporter la fourmi et d'éradiquer la colonie présente.

Programme d'éradication

Une colonie de Tapinoma est élevée et suivie en laboratoire. Le but est de connaître la nourriture qu'elle privilégie pour que les appâts toxiques à préparer soient attractifs. Le toxique vise à rendre stériles les reines et donc à stopper puis détruire la colonie. Les poses d'appâts débiteront lorsque les fourmis seront nombreuses en extérieur. Les interventions devront être répétées jusqu'en début d'automne et certainement reconduites dès le printemps 2019.

La substance utilisée, le métoprène, permet de respecter l'environnement, notamment les eaux souterraines. Les animaux domestiques, les oiseaux et petits mammifères ne courent pas de risques en présence de cette substance.

Dès le printemps, des observations régulières permettront aussi de sur-

veiller l'évolution des surfaces colonisées par cette fourmi. D'autres substances sont à disposition des spécialistes pour créer des barrages insecticides. Ceux-ci peuvent limiter

momentanément l'expansion de la colonie dans le terrain et protéger les habitations au cas où la colonie s'en approcherait. Il semble en effet que la colonie s'y installe.

Ces barrages sont momentanément efficaces en tuant les fourmis qui passent sur le produit, mais n'entraînent pas leur reproduction.

La Municipalité



Que faire contre Tapinoma magnum ?

Cette fourmi est populeuse et la colonie de grande taille. L'évolution de la situation peut donc parfois évoluer très vite.

Si des proliférations de fourmis noires sont observées dans les jardins et près des maisons, il est conseillé d'appeler directement Monsieur Gérard Cuendet au 079 219 39 69. Il est préférable de renoncer aux produits en vente libre; leur effet étant très limité.

G. Cuendet, biologiste et désinsectiseur, est mandaté par le canton pour ce programme d'éradication. Il saura identifier l'espèce et pourra directement prendre des mesures si c'est bien Tapinoma magnum qui est présente.

Si une autre entreprise est appelée, il faudra préciser que Tapinoma magnum est présente et demander à l'entreprise en question de faire

parvenir une offre de désinsectisation avec mention des produits qui seront utilisés auprès de l'administration communale. C'est à cette condition que les frais pourront être pris en charge.

Chacun peut contribuer activement au programme d'éradication en respectant quelques consignes :

- Ne transplanter en aucun cas végétaux et racines terreuses hors du périmètre.
- Déposer les déchets de jardin sortis du périmètre dans les containers des cimetières de Cully et de Riex, leurs contenus seront par précaution brûlés.

Réserver un bon accueil aux personnes autorisées pour accéder aux parcelles colonisées par Tapinoma magnum et aux parcelles voisines afin de suivre l'évolution de la colonie.

Les propriétaires recevront à ce sujet une demande d'autorisation spéciale.

En parallèle à ces actions, les décharges où le sous-sol excavé du chantier des Fortunades a été déposé seront également surveillés. Il en ira de même pour la compostière.

Les coûts occasionnés par ce programme d'éradication seront pris en charge par le canton et la Confédération. Les désinsectisations de biens privés seront également prises en charge, à condition que l'offre de désinsectisation et les produits qui seront employés soient transmis avant traitement à la commune de Bourg-en-Lavaux, service des Infrastructures, case postale 112, 1096 Cully.

Pour plus d'infos, on pourra consulter le site internet de la commune.

La Municipalité

TRAVAUX

Délais tenus aux Fortunades

Le chantier a démarré le 23 octobre 2017. Grâce à une météo favorable et un sous-sol facile à travailler, les excavations furent terminées à mi-janvier. En raison de la présence de la fourmi invasive Tapinoma, la terre superficielle a dû être gardée sur place pour ne pas exporter de fourmis dans d'autres sites. Le sous-sol excavé a été mis en décharges qui seront surveillées par l'entreprise Zoocontrol. Ces mesures prises peu avant l'ouverture du chantier n'ont par chance pas retardé les travaux.

Vu la taille de l'ouvrage, le radier et les murs sont réalisés par étapes et seront terminés vers la fin du mois de mars. Entre la mi-avril et la mi-juin,



c'est la dalle de toiture qui sera coulée par étapes.

Si tout se poursuit aussi bien et au même rythme, le transfert des pompes, de la voirie, des archives communales et du vin de la commune pourra commencer au début de 2019 comme prévu.

La Municipalité

GALERIE DAVEL 14

Simon Paccaud invite Guillaume Dénervaud

En collaboration avec le Cully Jazz Festival, la galerie présente les deux artistes.

Simon Paccaud vit et travaille à Cully. Peindre, chanter, créer et défendre son territoire sont au cœur de sa pratique. Partage et amitié lui sont chers, aussi a-t-il invité l'artiste Guillaume Dénervaud à collaborer avec lui.



Leur projet sera d'habiter l'espace de la galerie le temps du festival, avec l'installation centrale d'un mobile évolutif. Chaque jour, dès 17h, ils renouvelleront la scénographie de l'exposition, en y intégrant des pièces qu'ils auront confectionnées l'après-midi dans l'atelier sis route de Vevey 5 à Cully où le

public pourra les rencontrer et les voir travailler. Ils déclineront rythmes et formes avec des matériaux variés, et créeront, entre autres, une série d'exemplaires uniques sur la base des affiches-test du Cully Jazz Festival.

Galerie Davel 14
tous les jours de 17h à 21h.
Vernissage en présence des artistes vendredi 13 avril dès 17h, rue Davel 14, 1096 Cully, 079 309 37 00, www.davel14.ch

Exposition
du 13 au 21
avril